



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 JUILLET 2022 À 13 H 30

Projet d'ordre du jour

- 1. Bienvenue par monsieur le préfet, constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2022 : adoption (Document 3.1)
- 4. Présentation des organismes et individus**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1.1. Liste des paiements en fonction du règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire (Document 5.1.1)
 - 5.1.2. Frais d'adhésion
 - 5.1.2.1. Renouvellement d'adhésion de la MRC à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges pour la saison 2022-2023 au coût de 201,21 \$, taxes incluses : autorisation (Document 5.1.2.1)
 - 5.1.2.2. Renouvellement d'adhésion à l'Institut canadien de la paye (INP) pour madame Natacha Latour au montant de 249 \$ plus les taxes : autorisation (Document 5.1.2.2)
 - 5.1.3. Frais de représentation
 - 5.1.3.1. Remboursement des dépenses de monsieur Patrick Bousez, préfet, pour un montant de 458,28 \$: autorisation (Document 5.1.3.1)
 - 5.1.3.2. Remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, pour un montant de 143,69 \$: autorisation (Document 5.1.3.2)
 - 5.1.3.3. Remboursement des dépenses des employés de la MRC : autorisation (Document 5.1.3.3)
 - 5.1.4. Maison du patrimoine – Visite du patrimoine industriel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges effectuée par monsieur Luc Noppen au coût de 1 500 \$ taxes incluses : autorisation (Document 5.1.4)
 - 5.2. GREFFE ET LÉGISLATION
 - 5.2.1. Avis de conformité
 - 5.2.1.1. Ville de Pincourt - Règlement numéro 780-25 modifiant le Règlement de zonage numéro 780 afin d'ajouter une norme applicable à un garage en sous-sol pour les habitations multifamiliales dans les zones C3-01, C3-02 et H1-30, d'ajouter l'application de l'article 226 aux zones C3-01, C1-28 et H1-31 concernant les isophones et de modifier certaines normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres; : autorisation (Document 5.2.1.1)
 - 5.2.1.2. Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot - Règlement numéro 437-60 modifiant le Règlement de zonage numéro 437 afin de modifier certaines dispositions concernant les zones C-403 et C-404 : autorisation (Document 5.2.1.2)

- 5.2.1.3. Ville de Vaudreuil-Dorion - Règlements numéro 1270-73 et 1270-74 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 et les règlements numéro 1275-304, 1275-305 et 1275-306 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 : autorisation (Document 5.2.1.3)
- 5.2.1.4. Municipalité des Coteaux - Règlement numéro 237-2022 modifiant le Règlement des usages conditionnels numéro 237 afin d'abroger les dispositions applicables à la tarification dans le présent Règlement : autorisation (Document 5.2.1.4)

5.2.2. Environnement

- 5.2.2.1. Octroi d'un contrat à Groupe PureSphera inc. pour la collecte, le transport et la valorisation des appareils réfrigérants contenant des halocarbures non gérés par le programme de la responsabilité élargie des producteurs pour un montant maximal de 1 500 \$ avant taxes, du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023 : autorisation (Document 5.2.2.1)
- 5.2.2.2. Octroi d'un contrat à Enviro-accès pour la réalisation de fiches d'action reliées au Plan d'action régional de réduction des émissions de GES pour un montant maximal de 4 500 \$ avant taxes : autorisation (Document 5.2.2.2)
- 5.2.2.3. Compaction des matériaux de construction, rénovation et démolition dans les conteneurs à l'écocentre à Rigaud, par les travaux publics de la ville de Rigaud, pour un montant annuel maximal de 20 000 \$: autorisation (Document 5.2.2.3)

5.2.3. Cours d'eau

- 5.2.3.1. Obstruction par barrage de castors sur le cours d'eau Trait-Carré Lotbinière sur le lot 3 504 362 à Saint-Lazare, entérinement du mandat au trappeur Gérard Trédemy pour le piégeage des castors au montant maximum de 1 000 \$ sans les taxes applicables et mandat à un entrepreneur pour le démantèlement du barrage au montant maximum de 1 500 \$ sans les taxes applicables : autorisation (Document 5.2.3.1)

5.3. Bâtiments

6. Communication

7. Ressources humaines

8. Sécurité

- 8.1. Sécurité publique
- 8.2. Sécurité incendie
- 8.3. Sécurité civile

9. Cour municipale

- 9.1. Désignation de coordonnateurs pour l'entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) : autorisation (Document 9.1)
- 9.2. Demande au ministre de la Justice de procéder à la désignation de madame Andrée-Anne Bergeron, à titre de juge de paix CM-2 : autorisation (Document 9.2)
- 9.3. Nomination de madame Julie Cassab à titre de greffière par intérim de la cour municipale régionale pour la période du 1^{er} août au 6 septembre 2022 : autorisation (Document 9.3)

10. Environnement

- 10.1. Cours d'eau
- 10.2. Matières résiduelles
- 10.3. Écocentres

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1. Aménagement, urbanisme et zonage
- 11.2. Schéma d'aménagement et de développement

12. Développement

- 12.1. Promotion et développement économique
- 12.2. Développement social

13. Affaires nouvelles

14. Rapport des élus

15. Période de questions allouée aux citoyens

16. Clôture ou ajournement de la séance